

# Au "Conseil des patoisants romands"

Autor(en): **Montandon, Chs.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le nouveau conteur vaudois et romand**

Band (Jahr): **81 (1954)**

Heft 9

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-229085>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Au « Conseil des patoisants romands »

Le *Conseil des patoisants romands* s'est réuni le 4 avril à Lausanne, sous la présidence du soussigné. Il a appelé à sa vice-présidence M. Henri Clément, de Fribourg, et au poste de secrétaire-caissier M. Oscar Pasche, d'Essertes (Vaud). M. Redard, n'ayant pu accepter son élection au Conseil, a été remplacé par M. Simon Vatré, de Vendincourt (Jura bernois). Enfin, le nombre des membres a été porté de onze à douze par l'élection de M. Ernest Schulé, de Crans (Valais).

### Les jurys du Concours des patois romands

ont été constitués comme suit (Neuchâtel et Genève n'ayant plus de patois) :

— Valais : MM. Maurice Zermatten, écrivain et professeur (président), abbé Georges Crettol, directeur de Châteauneuf, Alexis Franc, rédacteur de la « Feuille d'Avis de Monthey » ;

— Fribourg : MM. Léon Monney, secrétaire au Département de l'instruction publique (président), Père Calixte Ruffieux, Henry Python, chef de service au Département de l'agriculture ;

— Vaud : MM. Henri Nicolier, instituteur émérite (président), Maurice Chappuis, vice-président de l'AVAP, Albert Wulliamoz, ancien conseiller national ;

— Jura : MM. Adolphe Ribeaud, avocat (président), Joseph Brahier, directeur de musique, Ali Rebetz, professeur, président de l'Emulation.

Ces jurys jugeront les travaux en patois (catégories A et B) de leur canton respectif. Ils sont représentatifs des principales variétés dialectales. Les travaux en patois de la Haute-Savoie et de la Vallée d'Aoste seront confiés au jury valaisan qui, suivant le cas, s'adjoindra un juré savoyard ou valdôtain.

Quant au jury de la catégorie C (travaux en français sur le patois), il a été formé comme suit : MM. Ernest Schulé, rédacteur du *Glossaire* (président), Paul Aebischer, professeur d'Université, Pierre Chessex, directeur du Collège scientifique vaudois.

Les travaux en patois seront d'abord classés sur le plan cantonal ; pour les départager sur le plan romand, un jury intercantonal a été créé. Il sera composé des présidents des quatre jurys cantonaux (MM. Zermatten, Monney, Nicolier et Ribeaud), sous la présidence de M. Schulé.

L'Association vaudoise des Amis du patois a été chargée d'organiser le grand Rassemblement des patoisants romands, qui se tiendra cet automne au Comptoir suisse de Lausanne, à l'occasion de la tenâblia vaudoise.

L'Association des patoisants valaisans, elle, s'occupera de mettre au point un projet d'insigne qui deviendrait la marque de reconnaissance pour tous les patoisants et amis du patois de la Suisse romande.

Chs Montadon.

N. B. — Précisons que M. Pasche est donc le secrétaire du *Conseil des patoisants romands*, alors que M. Helfer, lui, est le secrétaire du *Concours des patois romands*, dont le président est M. Fer-

nand-Louis Blanc, assisté par les jurys indiqués ci-dessus. Rappelons, d'autre part, que le dernier délai pour l'envoi des travaux de concours à Radio-Lausanne est fixé au 30 septembre 1954.

**Attendez ! Attendez !**

Un acheteur rentre dans un magasin :  
 — Ne vous ai-je pas donné à l'instant une pièce de vingt francs pour vingt sous ?  
 Le boutiquier, sans hésiter :  
 — Non, monsieur.  
 — Ah ! c'est que j'avais une pièce fausse que je ne retrouve plus.  
 Le boutiquier, avec précipitation :  
 — Attendez, je vais voir encore une fois.

**A philosophe... philosophe et demi !**

Lors d'une course de montagne, un docteur en philosophie s'adresse à un berger :  
 — Le temps doit vous paraître horriblement long, dites-moi mon ami. A quoi pensez-vous toute la journée ?  
*Le berger.* — Moi ? A rien.  
*Le docteur.* — Mais c'est absolument impossible, vous devez pourtant bien penser à quelque chose !  
*Le berger.* — Ma foi, si vous êtes assez bête pour devoir penser à quelque chose, tant pis pour vous, moi je n'en ai pas besoin !

Les plus belles roses  
 avec l'engrais spécial pour rosiers  
 le kg. 1.-



**Droguerie  
 Simond**

A LA RUE DU PONT LAUSANNE  
 DROGUERIES RÉUNIES S. A. -:- LAUSANNE

**Association vaudoise des Amis du patois**

*Dimanche 23 mai, à 15 heures, l'« Association vaudoise des Amis du patois » se réunira au Château de Glérolles. Arrêt du train : Rivaz !*

*Toutes les personnes qui s'intéressent au « villhio devesâ » sont cordialement invitées.*

*L'assemblée générale et administrative réservée aux sociétaires, sera ouverte à 14 heures, avec l'ordre du jour, les objets statutaires et, éventuellement, modification des statuts.*

**BIENVENUE A CHACUN DANS CE VIEUX CASTEL HISTORIQUE.**

**Prix Kissling**

*Nous avons reçu les conditions générales des divers concours de littérature des XVIII<sup>e</sup> congrès et fêtes rhodaniennes de 1954. Les personnes qui s'y intéressent peuvent les demander à Ad. Decollogny, 11, chemin du Parc-de-Valency. Toutefois, le délai de clôture pour le dépôt des concours expire le 10 mai. Exceptionnellement, le délai pour le prix Kissling est fixé au 31 mai.*

*Nous rappelons que ce prix consiste en une médaille. Il récompense une recherche historique ou philologique, éditée ou non, relative au dialecte vaudois ou, à défaut, un conte ou une nouvelle inédits dans ce dialecte. Les traductions ne sont pas admises. Les pièces du concours ne seront pas rendues. Celles en recueils dactylographiés le seront en quatre exemplaires. Elles ne seront pas signées, mais porteront une devise reproduite dans une lettre cachetée, jointe au manuscrit, et contenant nom et adresse de l'auteur.*

Ad. Decollogny.